



Entreprises-Habitat

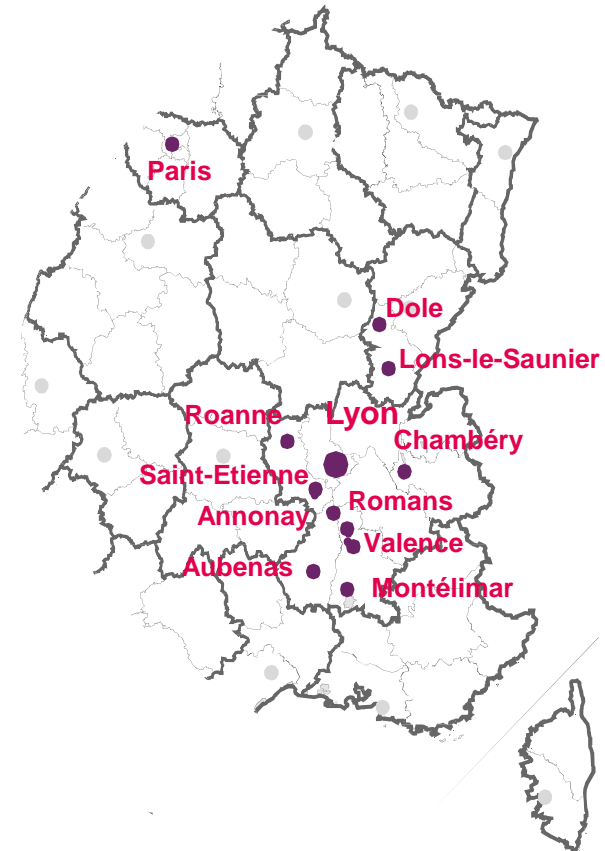


Conseils et solutions pour le logement des salariés

Entreprises-Habitat

Un groupe pour le logement des salariés

- Siège social à Lyon
- 350 salariés (CIL 110 + ESH 240)
- 12 agences en Rhône-Alpes, Franche-Comté, une implantation en Ile-de-France et des partenariats nationaux
- + 5 agences ESH
- Un parc locatif de 15 000 logements et 16 622 droits de réservations
- Une capacité de production de 400 logements par an



Nos missions

Acteur du développement économique des territoires :

Soutenir l'emploi en facilitant l'accès au logement

- **Accompagner les employeurs et les salariés dans le parcours logement** : recherche, sécurisation, mobilité professionnelle, accession

Partenaire des politiques de Ressources Humaines des entreprises

- **Construire, investir dans le logement locatif et favoriser l'accession à la propriété**

Acteur de l'immobilier en lien avec l'économie locale et les collectivités

Nos réalisations 2011

- **13 166** ménages aidés
 - dont **3 376 familles logées**
- **7 000** aides distribuées pour faciliter l'accès à la location
- **560** salariés accompagnés dans leur mobilité professionnelle
- **630** familles aidées dans le cadre des services dédiés aux salariés en difficulté
- **17,5 M€** distribués à plus de **1 600** salariés pour devenir propriétaires (prêt Accession)
- **13,2 M€** investis en faveur de la construction de logements sociaux

Synthèse des prestations

Action Logement

Le Prêt Accession



Participe au financement de la résidence principale
Taux 2,25% hors assurance (TAEG annuel fixe, assurance obligatoire)
l'accord de l'employeur est obligatoire

Le Prêt Travaux



**Financement de travaux d'amélioration, d'isolation,
d'agrandissement, de mise aux normes, ...
Taux 2,25% hors assurance (assurance facultative)**

Le Conseil en Financement



Avec l'appui de notre réseau de partenaires bancaires régionaux et nationaux, nous recherchons pour les salariés les meilleures conditions du marché et les accompagnons du montage du dossier au débloqué des fonds

Les aides à la location et à l'accès au logement



Nous facilitons le parcours résidentiel des salariés grâce à un patrimoine immobilier diversifié et des partenariats locaux

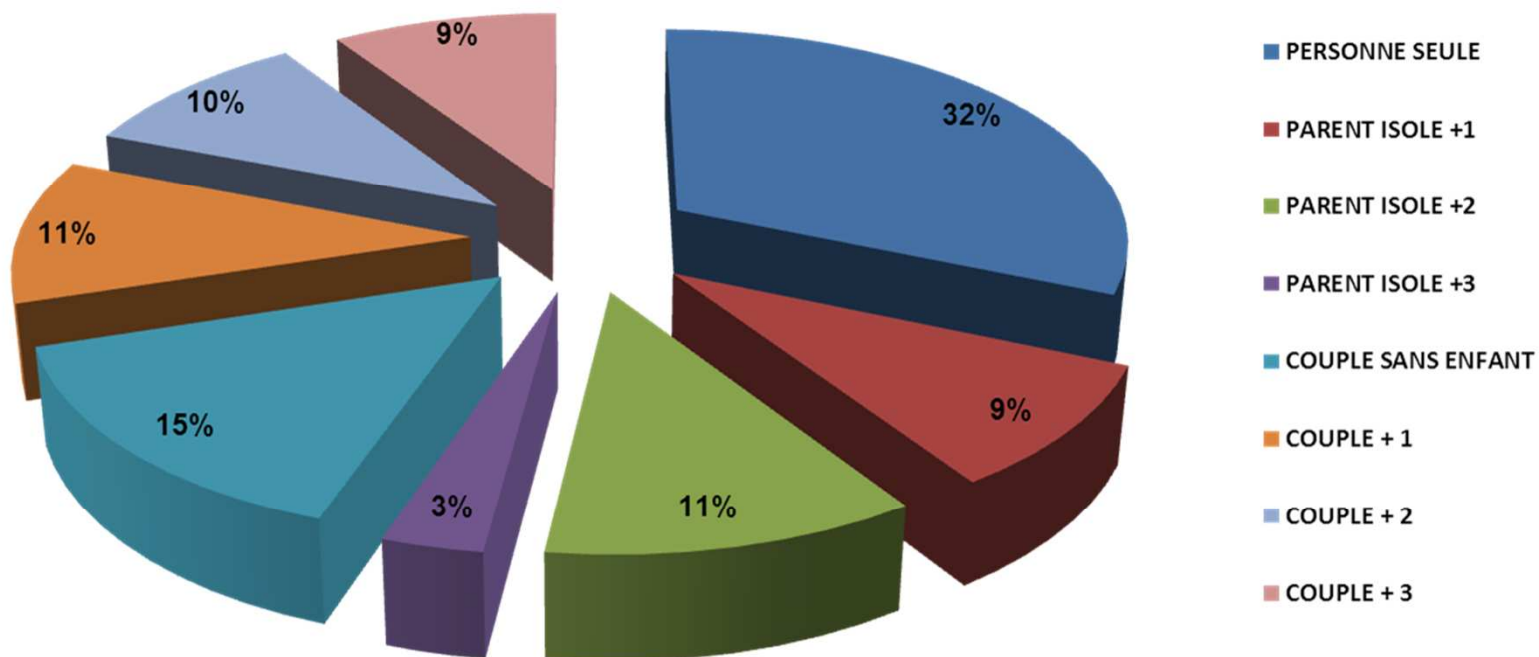
- Production de logements dans les zones les plus tendues
- Financement des bailleurs sociaux
- Recherche de solutions adaptées auprès des bailleurs, en fonction des besoins des salariés et des employeurs.

Partenariats exclusifs :



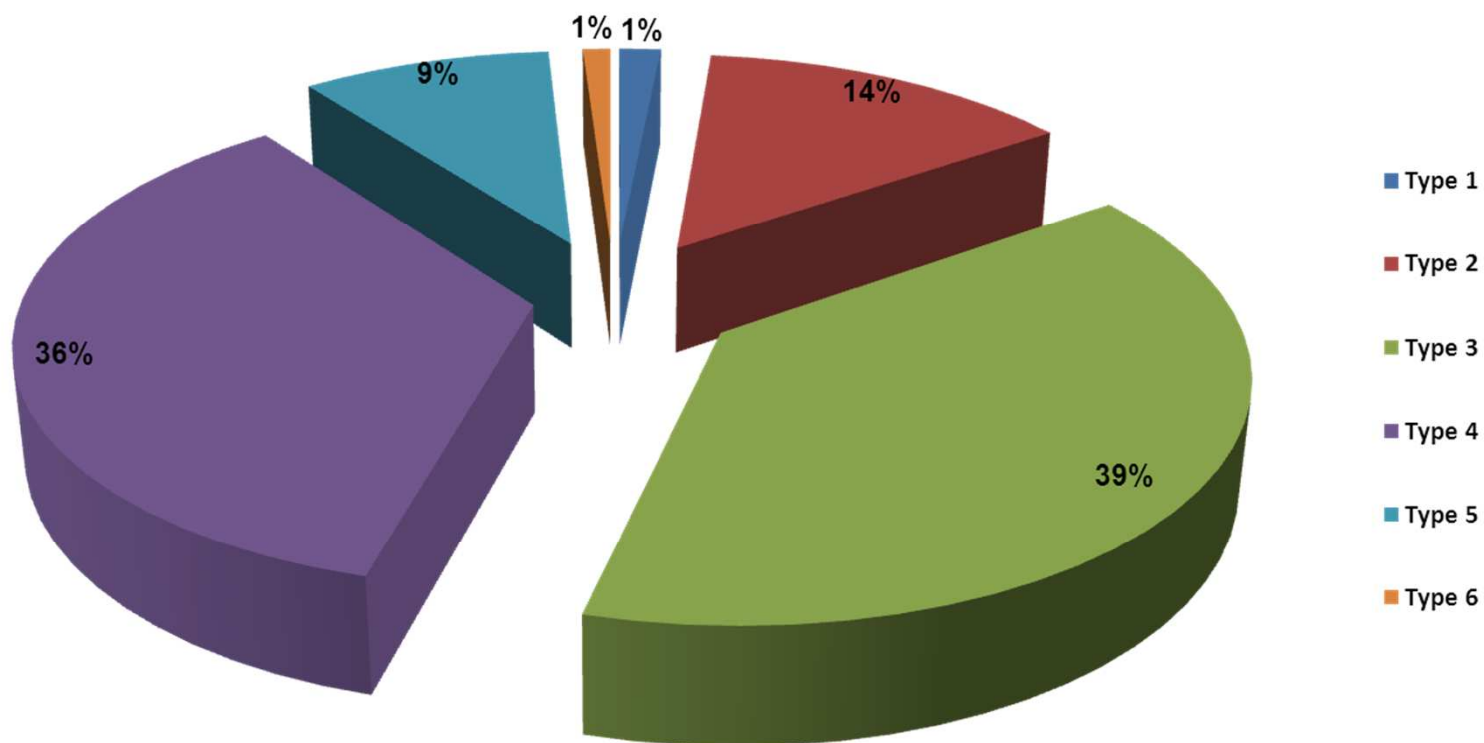
Logements locatifs 2011

Composition des ménages logés en Drôme

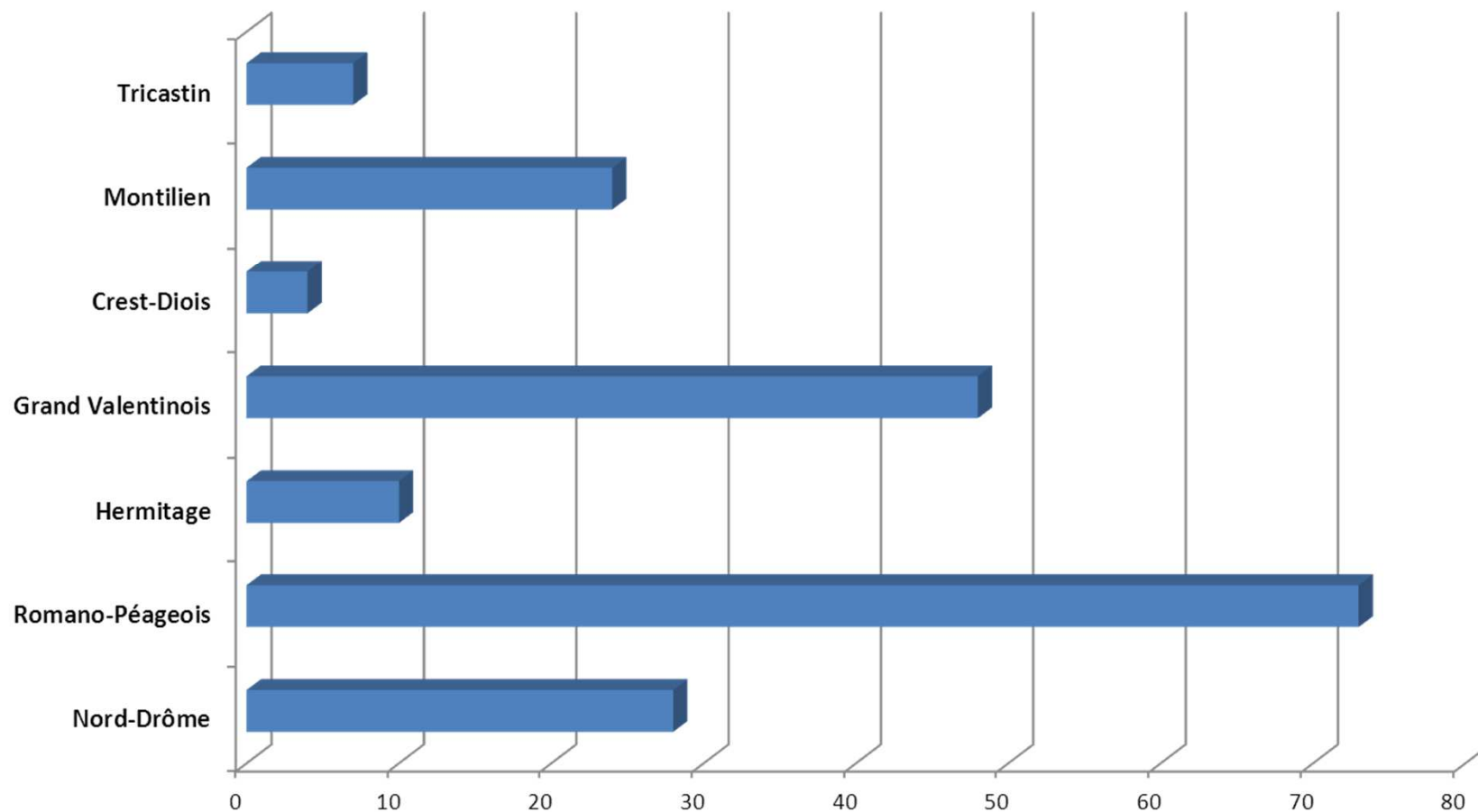


Logements locatifs 2011

Typologie des logements attribués en Drôme



Répartition par Bassin d'habitat





Bénéficiaires :

- Salariés du secteur privé non agricole, retraités depuis moins de cinq ans ou travailleurs saisonniers
- Jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle ou en stage, en recherche ou en situation d'emploi (CDD, CDI, demandeur d'emploi...)
- Etudiants boursiers d'Etat

Conditions :

- Avance remboursable destinée à financer le dépôt de garantie du locataire dans la limite de 500 €
- Durée maximum de 25 mois et mensualité minimum de 20 €
- Aide distribuée dans le cadre d'une enveloppe contingentée

© AVANCE LOCA-PASS et GARANTIE LOCA-PASS sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement



Bénéficiaires :

La GARANTIE LOCA-PASS® est réservée uniquement aux locataires de logements du parc social (HLM) et conventionnés APL ou ANAH appartenant à une personne morale.

- Salariés du secteur privé non agricole, retraités depuis moins de cinq ans ou travailleurs saisonniers
- Jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle ou en stage, en recherche ou en situation d'emploi (CDD, demandeur d'emploi...) y compris les fonctionnaires non titularisés
- Etudiants boursiers d'Etat
- Personnes relogées en raison de la démolition de leur logement

® AVANCE LOCA-PASS et GARANTIE LOCA-PASS sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement



Assurance souscrite par les bailleurs privés pour favoriser l'accès et le maintien dans un logement locatif privé au plus grand nombre de locataires.

Les garanties : Loyers impayés, dégradations, assistance juridique, ...

Les modalités :

- Toute personne justifiant d'un taux d'effort à l'entrée dans les lieux inférieur à 50% (Loyer+charges par rapport aux ressources)
- Le dispositif GARANTIE RISQUES LOCATIFS® dispense le locataire de toute caution personne physique ou morale

Les aides à la mobilité professionnelle



Accompagnement par des experts de la mobilité professionnelle des salariés mutés ou nouvellement embauchés pour trouver un nouveau logement en location et assurer une intégration rapide et réussie dans l'entreprise.

© CIL PASS-MOBILITE est une marque déposée pour le compte d'Action Logement



Avantages pour l'entreprise

- Intégration optimisée du collaborateur dans ses nouvelles fonctions ou sa nouvelle entreprise, bien-être,
- Image valorisée des Ressources Humaines
- Limitation des frais liés à la mobilité.

Avantages pour les salariés

- Accueil et accompagnement de la famille dans toutes ses démarches
- Efficacité de la recherche de logement, gain de temps,
- Simplification des démarches administratives.

© CIL PASS-MOBILITE est une marque déposée pour le compte d'Action Logement



Les bénéficiaires

- Tout salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, quelle que soit son ancienneté et quelle que soit la nature du contrat de travail
- *Seuls ne sont pas éligibles les salariés occupant un emploi à caractère saisonnier, les salariés travaillant à domicile et les stagiaires en formation professionnelle sauf dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi*

Les circonstances

- Mutation contraignant, soit à changer de résidence principale, soit à avoir une seconde résidence principale y compris pour une mission temporaire.
- Mobilité professionnelle avec un nouveau contrat de travail produisant les mêmes effets que ceux décrits pour la mutation

® AIDE MOBILI-PASS est une marque déposée pour le compte d'Action Logement



Les bénéficiaires

- **Jeunes de moins de 30 ans en alternance au sein d'une entreprise privé non agricole sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**

® AIDE MOBILI-JEUNE est une marque déposée pour le compte d'Action Logement

Assistance - Sécurisation

Les aides aux salariés en difficultés



Le service CIL-PASS ASSISTANCE[®] est une aide globale et personnalisée, assuré par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, visant à rechercher avec le ménage les solutions adaptées à sa situation et pour l'aider à la mise en place d'un plan d'actions

Les bénéficiaires

- Salariés d'une entreprise assujettie à Action Logement qui rencontrent une difficulté imprévisible (maladie, divorce, séparation, décès, chômage...)
- Demandeurs d'emploi de moins de 6 mois
- Préretraités ou retraités de moins de 5 ans

® CIL PASS-ASSISTANCE et PRÊT SECURI-PASS sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement

Pour en savoir plus :
3 agences en Drôme
Montélimar, Romans et Valence
04 26 60 60 32

Christophe Massardier : 06 13 42 86 14

Merci de votre attention
www.entrepriseshabitat.com